Saint-Léger sous Cholet

INFORMATIONS MUNICIPALES – MAI 2016

N° 84

En présence de M. Christian MICHALAK, Sous-préfet de CHOLET
M. Gilles BOURDOULEIX, Député-maire de Cholet - M. Daniel RAOUL, Sénateur de Maine et Loire

Editorial

Le samedi 2 avril 2016, la salle de la Prairie a été inaugurée, en présence de Christian Michalak, sous-préfet de Cholet, de Gilles Bourdouleix, député-maire de Cholet et président de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de Daniel Raoul sénateur de Maine et Loire. L'importante assemblée présente pour ce moment historique était composée notamment de représentants d'associations et d'entreprises saint-légeoises, qui autour de notre architecte, Eric Labatut du cabinet A Propos Architecture, ont participé à la construction de la salle de la Prairie, sans oublier les conseillers municipaux des 3 derniers mandats (de 2001 à aujourd'hui), et des conseillers municipaux enfants en exercice.

30 à 40 ans, c'est le temps qu'il a fallu entre les premiers souhaits, les premières réflexions sur la nécessité d'une salle des fêtes à Saint Léger et sa conception, sa construction et son inauguration le 2 avril dernier. Annoncé depuis de longues années, étudié à plusieurs reprises par les conseils municipaux successifs, ce dossier a toujours été repoussé pour d'autres jugés plus urgents. Dire que la volonté politique était nécessaire pour aboutir est une évidence. Déjà en février 2002, lors de mon arrivée sur la liste conduite par Marie-Juliette Tanguy, j'avais tenu à défendre lors de la réunion publique électorale, un des points de notre projet communal : la création d'une salle des fêtes, imaginée alors du côté de la Bâtisse.

En 2002, une réflexion est menée avec le CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine et Loire, autour d'un programme d'aménagement du sud-est de la commune. Sur cette zone de plusieurs hectares sont imaginés un espace sportif avec 2 terrains de football, une petite zone d'habitat de quelques lots, une zone de détente pour les familles, la réhabilitation de l'ancienne gare du Petit Anjou et de ses abords… et la transformation de la Bâtisse en salle de loisirs.

Dans le même temps le conseil municipal étudie la création d'une Maison d'Accueil pour Personnes Agées près de la mairie. Ce projet ne peut aboutir faute de financement. Le Conseil décide alors de lancer une réflexion pour la construction d'une Maison de l'Enfance pour répondre aux besoins en matière d'accueil de la petite enfance. Le dossier Salle des Fêtes est alors mis en sommeil. Il se réveillera en 2007, quand le Conseil municipal décide de relancer la réflexion avec l'appui d'un programmiste, le cabinet Cap Urbain de Nantes. Son rôle a été primordial pour définir le projet et les besoins de la commune. Pendant ces 4 années où il nous accompagne, plusieurs rencontres sont organisées, notamment avec les associations. Des moments essentiels pour affiner notre réflexion.

En 2008, l'équipe que j'ai la chance de conduire aux élections municipales, décide de faire de la réalisation de la salle des fêtes sa priorité absolue. Nous étions persuadés que cet outil contribuerait à renforcer l'attractivité de notre commune. L'autre objectif était de rendre les salles de sport aux sportifs et de leur redonner leur destination première.

En 2009, le conseil municipal s'est prononcé sur la taille de l'équipement en fonction des coûts estimés : 450 personnes, 600 personnes ou 700 personnes. Le Conseil choisit une capacité de 600 personnes pour un cout estimé pour la salle et ses abords de 4,5 millions d'euros. L'année 2010 est consacrée à la visite d'une dizaine de salle des fêtes.

Une enquête est réalisée en 2011 auprès des communes qui possèdent une salle pour nous aider à mieux cerner les contraintes et les coûts liés à leur utilisation.

En mars 2012, un concours d'architectes est enfin lancé : 120 cabinets de toute la France répondent au concours. Le 6 juin 2012, trois cabinets sont sélectionnés : 2 cabinets nantais : l'Agence ROULLEAU et l'Atelier de la Maison Rouge, et l'agence Saint Légeoise « A Propos Architecture ». Le 27 novembre 2012, un jury composé de professionnels et d'élus municipaux, se prononce à partir de dossiers sous anonymat, sous le contrôle d'un huissier Me BERNEISE, et choisit à l'unanimité le cabinet « A propos Architecture », l'agence de Peggy Jousse, Nicolas Destouches et bien sûr Eric Labatut basée à Saint Léger.

Le dessin magnifique, l'ergonomie évidente, la cohérence du choix des couleurs et des matériaux ont fait la différence.

Au printemps 2013, les 17 lots du marché sont attribués à des entreprises locales pour un total de 4 196 910 € TTC pour l'ensemble comprenant le bâtiment, les aménagements divers, les parkings, mais aussi une nouvelle voirie pour relier le rond-point de Modéma et la rue de la Vendée à l'Allée des Bois. Le seul bâtiment et ses abords immédiats représentent 2,8 millions d'euros TTC.
Le financement est au final assez simple : 20 000 € par l'intermédiaire de la réserve parlementaire du sénateur Daniel Raoul, 1 million d'euros empruntés auprès du Crédit Mutuel pour ce dossier à 2,65% sur 20 ans. Nous bénéficions aussi d'une avance remboursable de 300 000 € sur 2 ans à 0% de la part de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer une partie de la TVA dans l'attente du remboursement du FCTVA par l'Etat, principalement en 2017. La commune autofinance le reste, soit environ 75% du total du projet.

Le chantier a duré environ 20 mois, démarré en juillet 2014, il s'est achevé pour le bâtiment en janvier dernier. Le résultat est superbe, il est même au-delà de ce que nous avions imaginé. Le bâtiment correspond exactement à nos souhaits, avec une salle principale de 450 m², une salle annexe de 150 m², les deux entièrement parquetés proposant une surface totale de 600 m², une cuisine professionnelle de 150 m², une scène de 122 m², une terrasse couverte de 180 m² idéale pour des vins d'honneur, sans oublier le dessin du bar qui rappelle superbement les contours de la casquette extérieure. Le bâtiment a été construit dans le souci de maitriser l'énergie et le bruit : une toiture végétalisée, un plafond en bois acoustique, un chauffage par centrale double flux, des ouvertures adaptées…

La capacité d'accueil permet la réunion de 760 personnes en configuration assemblée générale, de 640 personnes pour une soirée cabaret, de 560 personnes assises si l'on prévoit une piste de danse. L'équipement est destiné à tous : particuliers, associations, entreprises et permet d'accueillir tous types de manifestation : mariage, événement familial, assemblée générale, séminaires d'entreprises, spectacle de théâtre ou de danse, conférences…

Le projet a permis d'aménager tout un quartier qui va jusqu'à l'intérieur du centre-bourg. La Communauté d'Agglomération du Choletais y a contribué, en construisant 2 basins tampons en 2008, qu'il a fallu relever en 2015 pour tenir compte de la Salle de la Prairie et de la nouvelle zone d'habitat de 36 logements dont 9 locatifs, construits en partenariat avec le Groupe Gambetta.

Merci à tous ceux grâce à qui, directement ou indirectement, cette salle a vu le jour. Je pense à nos différents partenaires, tous très précieux, à l'image de notre architecte Eric Labatut. Je pense aussi aux différentes équipes municipales, élus et agents, qui au fil des années ont géré ce lourd dossier.
Un grand merci à Jean-Jo Dixneuf, sculpteur sur bois saint-légeois, qui au milieu d'un superbe écrin a apposé à droite de la scène, un chef d'œuvre représentatif des activités qui feront vibrer la Salle de la Prairie.

Enfin, un merci particulier aux 600 à 700 saint-légeois qui sont venus à notre rencontre le samedi 2 avril après-midi pour découvrir l'équipement, assister aux différents spectacles proposés par nos associations et nous faire part de leurs premières impressions, toutes très positives.

Le Maire, Jean-Paul OLIVARES

FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Compte Administratif retrace les dépenses et recettes réelles effectuées au cours de l'année 2015.

Section de Fonctionnement :

Dépenses

Charges à caractère général	420 516,48	*23.15%*
Charges de personnel	830 284,32	*45.71%*
Atténuation de produits	14 794 ,00	*0,81%*
Autres charges de gestion courante	338 852,24	*18.66%*
Charges financières	182 224,40	*10.04%*
Charges exceptionnelles	1 706,85	*0,09%*
Opérations d'ordre	28 000,00	*1.54%*
TOTAL	1 816 378,29	

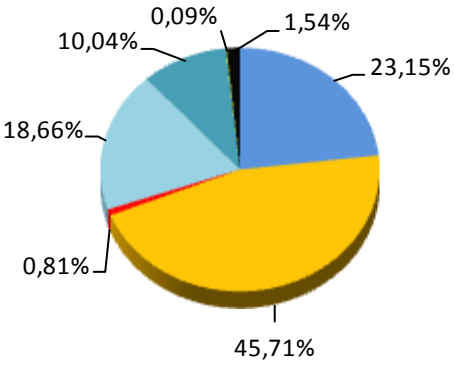

Recettes

Atténuations de charges	11 034,04	*0,39%*
Produits des services	111 322,91	*3,91%*
Impôts et taxes	1 388 858,05	*48.79%*
Dotations et participations	428 819,92	*15.06%*
Autres produits de gestion de courante	38 278.48	*1,34%*
Produits exceptionnels	12 550,30	*0.44%*
Opérations d'ordre	114 462,38	*4.02%*
Excédent 2014	741 529,65	*26.05%*
TOTAL	2 846 855.73	

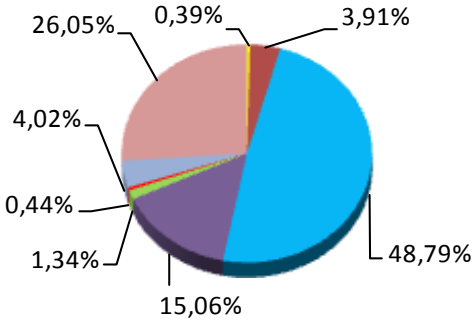

Section d'Investissement :

Dépenses

Immobilisations incorporelles	55.13	*0,01%*
Subventions d'équipement versées	4 480.00	*0,15%*
Immobilisations corporelles	144 527.28	*4,88%*
Immobilisations en cours	2 370 021.01	*80,10%*
Remboursement d'emprunts	242 083.31	*8,18%*
Opérations d'ordre	114 462.38	*3,86%*
Opération patrimoniales	83 368.02	*2,82%*
TOTAL	2 958 997.13	

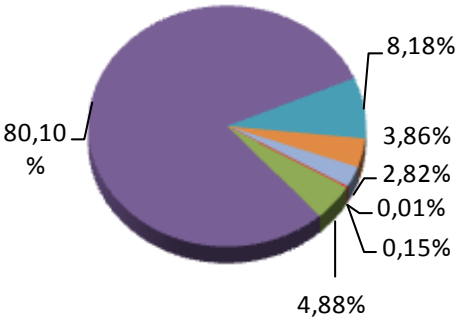

Recettes

Subventions d'investissement	33 051.40	*1,84%*
Emprunts	752 664.46	*41,90%*
Dotations, fonds divers et réserves	898 576.22	*50,02%*
Dépôts et cautionnements reçus	655.57	*0,04%*
Opérations d'ordre	28 000.00	*1,56%*
Opérations patrimoniales	83 368.02	4,64%
TOTAL	1 796 315.67	

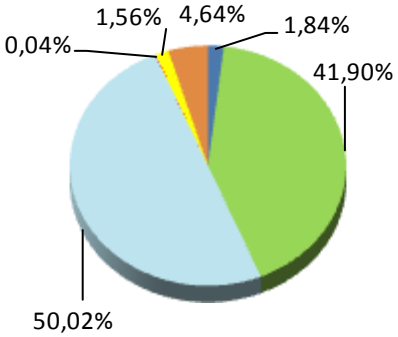

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif est un document prévisionnel des dépenses et recettes pour l'année 2015.

Section de fonctionnement - 2 501 166,00 €

Dépenses :

Electricité, chauffage, ramassage des ordures ménagères, entretien des bâtiments, voies et réseaux	470 220,00	*18,80%*
Frais de personnel, cotisations URSSAF, caisse retraite	901 730,00	*36,05%*
Subventions aux associations, service Incendie, indemnités des élus	370 710,00	*14,82%*
Intérêts des emprunts	50 070,00	*2,00%*
Atténuation de produits	22 500,00	*0,90%*
Charges exceptionnelles	1 000,00	*0,04%*
Virement à la section d'investissement (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement transférées en recettes d'investissement	680 456,00	*27,21%*
Opérations d'ordre	4 480,00	*0,18%*

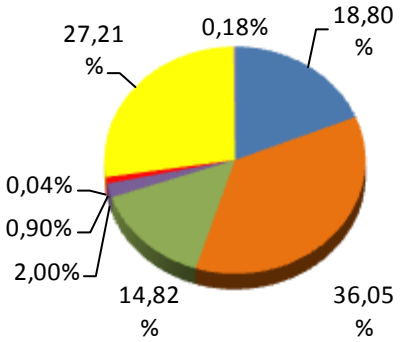

Recettes

Atténuation de charges	23 200,00	*0,93%*
Cantine, bibliothèque	115 600,00	*4,62%*
Impôts et taxes	1 387 421,00	*55,47%*
Dotations de l'Etat	366 350,00	*14,65%*
Revenus des locations	36 656,00	*1,47%*
Produits exceptionnels	400 700,00	*16,02%*
Excédent de l'exercice 2014	171 239,00	*6,85%*

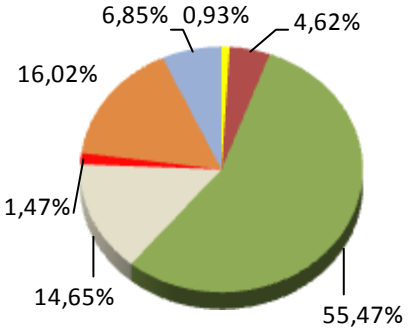

Section d'investissement - 2 601 134,00 €

Dépenses

Remboursement emprunts capital	147 670,00	*5,68%*
Travaux et achats	874 600,00	*33,62%*
Immobilisations incorporelles	8 892,00	*0,34%*
Subventions d'équipement versées	32 690,00	*1,26%*
Immobilisations corporelles	669 684,00	*25,75%*
Déficit de l'exercice 2015	867 598,00	33,35%

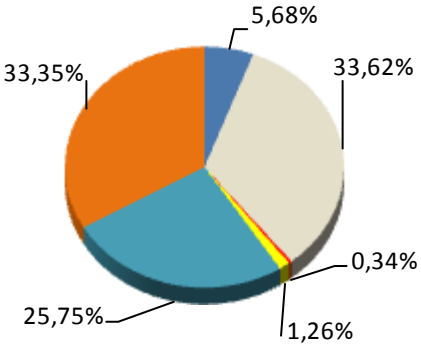

Recettes

Virement de la section de fonctionnement (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement transférées en recettes d'investissement)	680 456,00	*26,16%*
Subvention	21 600,00	*0,83%*
Emprunts et dettes assimilées	900 000,00	*34,60%*
Dotations, fonds divers et réserves	127 000,00	*4,88%*
Excédent de l'exercice 2014	867 598,00	*33,35%*
Opérations d'ordre	4 480,00	*0,17%*

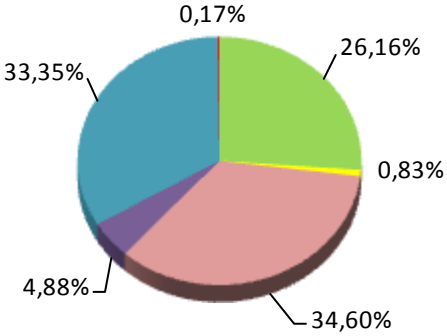

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2016 – Dépenses d'investissement
(hors remboursement d'emprunt)

Dépenses engagées, mandatées ou obligatoires

BATIMENTS	Fin Salle de la Prairie (y compris équipements)	1 018 180
	chauffage foyer des jeunes	2 100
VOIRIE	Cesbron Lavau + rue Petit Anjou	36 280
DIVERS	Révision PLU + 2 enquêtes publiques	5 120
	Site internet	3 372
	Logo CME	400
		2 080 720

Investissements divers

MATERIEL	ordinateurs école	1 500
	ordinateurs mairie	1 800
	mobilier école	4 270
	mobilier restaurant scolaire	11 470
VOIRIE	signalisation de voirie (miroir rue de la cheminée 336,88)	2 000
		21 040

Investissements Commission Cadre de vie

BATIMENTS	bâtiment de la gare (avec prestation permis)	31 400
	serrure blue chip local cyclisme	390
	radiateur ancienne mairie	360
	évacuation EU salles de sport	2 820
	école publique, changement d'une porte	4 000
	école publique, wi-fi	650
	église réparation cadran et mise en sécurité	8 046
	alarme intrusion école	4 632
	foyer changement de fenêtres	4 900
	investissements divers	15 000
	alarme intrusion mairie	5000
	Ravalement local cyclisme	20 000
MATERIEL	matériel service technique : tracteur	28 080
	matériel service technique : plateau de coupe	1 740
	matériel service technique : camion	14 000
	matériel service technique : broyeur	4 200
	matériel service technique : matériels thermiques	2 010
	petit matériel service technique	2000
	filet de protection terrain de football	1 250
VOIRIE	SIEML (rénovation ballons fluo)	25 000
DIVERS	cavurnes et columbarium	4 730
		180 208

ENFANCE A.E.L.A.	Coordination	7 600,00
	Multi accueil	36 000,00
	Périscolaire	31 200,00
	Accueil de loisirs	17 000,00
	Soutien administratif et maintenance informatique	7 165,01
	Matinées récréatives	271,60
	Eveil corporel	368,60
SOCIAL	C.S.I.	
	. Coordination Enfance	3 575,00
	. Espace Jeunes	300,00
	AUTRES	
	. A.D.M.R. Familles	500,00
	. Prévention Routière	91,00
	. Chantier jeunes suivant le besoin	500,00
	. Montant versé au budget CCAS	3 640,00
SPORTS	Athlétisme	426,80
	E.S.S.L. Basket	2 696,60
	Cyclisme	195,00
	Cyclotourisme	195,00
	Passion Danse	1 231,90
	BE-LEGER Football	2 648,10
	Pétanque	494,70
	E.S.S.L. Volley-ball	232,80
	Formation (provision)	400,00
	Educateurs sportifs (provision)	1 600,00
LOISIRS	Union des Pêcheurs	195,00
	Comité des Fêtes	195,00
	Badminton	195,00
	Menth'à l'eau	195,00
	Chorale de l'Amitié	195,00
	Club de la Gaieté	290,00
	Association Activités Adultes (A.A.A.)	195,00
	En équilibre (Yoga)	195,00
	A.C.L.I.	195,00
	Le Pinceau Léger	195,00
CULTURE	Bibliothèque	350,00
	Les Amis de Léo	195,00
	Les Fous du Roy	630,50
	GASMA	1 630,00
	Marasu et la Roumanie	793,00
DIVERS	Entente des Mauges Sport	75,00
	A.C.P.G. - C.A.T.M.	372,00
	Les Amis de la Santé	91,00
	Croix d'Or	91,00
	Carisport	195,00
	Le Chant de l'Alouette	91,00
	A.P.E. école publique	2 474,75
	Ecole privée "les Tilleuls"	
	. A.P.E.	1 388,25
	. Contrat d'association	64 753,20
	Divers'Danses	195,00
	Danse pour Elles	195,00
	Forum Téléthon	195,00
	Restos du cœur	91,00
MATERIEL	Financement (voir détail ci-contre)	2 083,99
NON AFFECTE		1 000,00
	TOTAL	197 266,80

En terme de financement de matériel, détail des sommes versées :

Commission Vie Associative

. Passion Danse	465,00
. E.S.S.L. Basket	94,99
. Football	193,50
. Volley Ball	282,50
. En équilibre	120,00
. Les Amis de Léo	500,00
. Fous du Roy	150,00
. A.P.E. Ecole publique	198,00
. Carisport	80,00
TOTAL	2 083,99

Vue schématique des subventions et financements de matériel aux associations

. Enfance A.E.L.A.	99 605,21	*50,49%*
. Social	8 606,00	*4,36%*
. Sports	10 120,90	*5,13%*
. Loisirs	2 045,00	*1,04%*
. Culture	3 598,50	*1,82%*
. Divers	70 207,20	*35,59%*
. Matériel	2 083,99	*1,06%*
. Non affecté	1 000,00	*0,51%*
TOTAL	197 266,80	

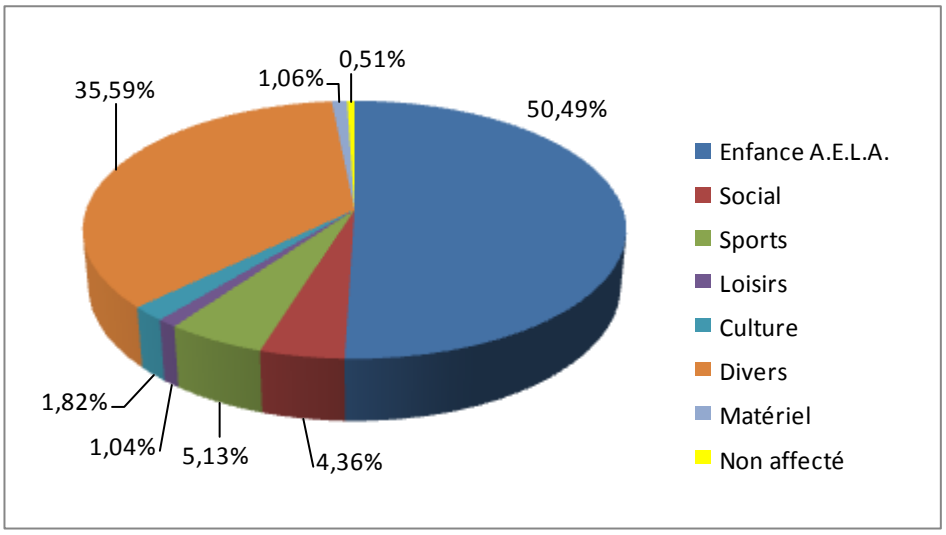

INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

Comme tous les ans, pour permettre à votre enfant de prendre ses repas au restaurant scolaire, vous devez l'inscrire pour la prochaine année scolaire même s'il le fréquente déjà cette année.
Le dossier sera disponible en mairie à partir du 16 mai ou sur le site internet de la commune à la même date. Vous devrez le rapporter **impérativement** en mairie avant le **1er juillet,** même si votre enfant ne fréquentera le restaurant scolaire qu'en cours d'année.
Ce délai dépassé, une pénalité de 30 € sera appliquée sur la facture du mois de septembre.

Attention : Comme déjà l'an passé, par souci d'écologie et d'économie, la facturation vous parviendra par internet et non plus par courrier. Nous vous remercions donc de ne pas oublier de nous fournir votre adresse mail sur le dossier d'inscription.

LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

La nouvelle organisation mise en place cette année donne satisfaction. Elle sera donc reconduite à la rentrée prochaine, soit 1h30 de TAP par école et par semaine.

Une école par jour, de 14h45 à 16h15 :

- Le lundi, pour l'école privée
- Le mardi, pour l'école maternelle publique
- Le jeudi pour l'école élémentaire publique

Les horaires des écoles restent inchangés par rapport à l'an passé.

ATTENTION : le Conseil municipal a décidé de demander une participation financière aux familles. Elle est fixée à **18 € par an et par enfant. Cette participation sera à régler en une fois à l'inscription.**

Le coût à la charge de la commune est d'environ 17 000 € par an (après déduction des aides de l'Etat et de la CAF), soit un peu plus de 60 € par an et par enfant.

LES INSCRIPTIONS : les formulaires seront distribués par les écoles et devront être retournés en mairie **au plus tard le 10 juin.**
L'inscription est nécessaire dès ce moment-là, même si votre enfant ne fréquentera les TAP qu'en cours d'année (par exemple les enfants de petite section de maternelle qui ne fréquenteraient qu'en janvier…)

Merci à Jérôme

Notre coordinateur TAP pour cette année 2015/2016, est parti pour d'autres horizons.

Nous le remercions vivement pour la qualité de son travail, son implication, son enthousiasme et son efficacité. Il a su également être apprécié de tous pour ses qualités relationnelles.

Nous lui souhaitons la réussite dans ses projets.

LA FETE DE L'ART AU PAS LEGER, LES 10 ET 11 JUIN 2016

La nouvelle édition de la fête de l'Art au Pas Léger aura lieu les vendredi 10 et samedi 11 juin prochain. Au programme de cette année :

Animations proposées dans la cour de la Mairie, le Vendredi soir:

. La **Danse Africaine de Passion Danse,** dont les danseuses évolueront au rythme des djembés.

. La **troupe théâtrale des adultes** des **Fous du Roy** dans une pièce intitulée *« On vit dans un monde ! »,* associée aux **« P'tits gens de la Troupe »** (groupe de la Cie Côté Cour) *dans « Gourmandises sur canapé »*

Le samedi après midi, les élus du CME (Conseil Municipal d'Enfants) organisent le **tournoi intersport** qui rassemblera les jeunes des Cours Moyens des deux écoles autour de challenges sportifs de 14h à 16h.

La troupe théâtrale des jeunes des Fous du Roy *«Jalousie et Cie»,* **la danse Hip Hop**, et la section « Danse country » de **l'association AAA**, poursuivront les festivités.

De nombreuses animations vous accueilleront au cours de l'après midi, **jeux du cirque, maquillage, sculpture sur ballons, magicien et structures gonflables, bibliothèque St Légeoise.**

La soirée se prolongera avec le **repas champêtre et le bal populaire**, ainsi que le traditionnel **feu d'artifice.**

Nous vous donnons tous rendez-vous pour ce week-end festif au cours duquel vous pourrez vous retrouver en famille ou entre amis, pour un moment convivial.

BIBLIOTHEQUE SAINT LEGEOISE

Partant du principe que l'intérêt aux livres et le goût de la lecture peut se développer très tôt, le conseil d'administration de la bibliothèque a décidé de remettre aux assistantes maternelles, qui en feront la demande, une carte spécifique gratuite qui leur permettra d'emprunter des ouvrages pour les enfants dont elles ont la garde.

La bibliothèque saint légeoise s'associera à la manifestation culturelle « L'art au pas léger » et tiendra un stand le samedi après-midi 11 juin sur l'esplanade devant son local et proposera à des prix défiant toute concurrence des ouvrages d'occasion (romans, polars, revues, BD…). Une bonne occasion de faire le plein de lecture avant les vacances.

Les visiteurs pourront aussi assister à une démonstration d'imprimante 3 D.

La bibliothèque rappelle qu'elle dispose de 2 liseuses électroniques qui offrent une opportunité intéressante pour les vacances.
Elles peuvent s'emprunter pour une durée de 4 semaines et on peut télécharger jusqu'à 3 titres pour la période. Le prêt est gratuit et la remise de l'appareil s'effectue sur rendez-vous auprès des responsables de la bibliothèque.

Rappel des horaires d'ouverture de la BSL :

- Lundi : 16H30 / 18H00
- Mercredi : 10H30 / 12h00 et 14H00 / 18H00
- Samedi : 14H00 / 17H00

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 2016-42 en date du 15 avril 2016,

Le Maire de ST LEGER SOUS CHOLET a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme, pour :

1. Correction d'une erreur matérielle concernant un bâtiment protégé par un permis de démolir.
2. Correction d'une erreur matérielle concernant un bâtiment pouvant changer de destination et garantir sa protection.
3. Interdiction, au sein des zones d'habitat (zones UA, UB, 1AU, 2AU et Ap), d'implanter des éoliennes.
4. Suppression des règles du coefficient d'occupation des sols au sein de la zone 1AUz.
5. Limitation de la hauteur des constructions implantées sur les limites séparatives.
6. Autorisation de nouveaux matériaux de couverture pour les habitations dans les zones à vocation d'habitat.
7. Modification des règles d'implantation des annexes par rapport aux voies et emprises publiques en zone UB et 1AU.

A cet effet, Monsieur Michel BRIAND a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Raymond LEFEVRE, en qualité de suppléant, par le Président du Tribunal administratif de Nantes.

L'enquête se déroulera en Mairie pendant 33 jours **du 9 MAI 2016 jusqu'au 10 JUIN 2016.**

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront mis à disposition du public à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi 15h-18h – mardi, mercredi, vendredi 9h-12h/15h-18h, jeudi 9h- 12h30, samedi 9h-12h).

Toutes informations complémentaires pourront être demandées au Maire de la Commune, responsable du projet.

Le Commissaire enquêteur recevra en Mairie les :

- **lundi 9 mai 2016 de 15h à 18h**
- **samedi 21 mai 2016 de 9h à 12h**
- **vendredi 10 juin 2016 de 9h à 12h**

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre déposé en Mairie ou être adressées par écrit au Commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie, ainsi que sur le site internet de la commune où ils pourront être consultés pendant un délai de 3 mois.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

RAPPEL :

PERSONNE MAJEURE : la carte d'identité est valable désormais 15 ans à partir de son établissement.
Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et seulement si vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée. Aucune démarche n'est à effectuer pour confirmer ce délai supplémentaire.

PERSONNE MINEURE : la validité reste fixée à 10 ans à partir de son établissement.

Sachez que les délais d'obtention sont actuellement de 2 mois à partir de la constitution du dossier de 1ère demande ou renouvellement. AUSSI, SOYEZ PREVOYANT POUR VOS CONGES D'ETE.

En images, Inauguration, Portes ouvertes …..

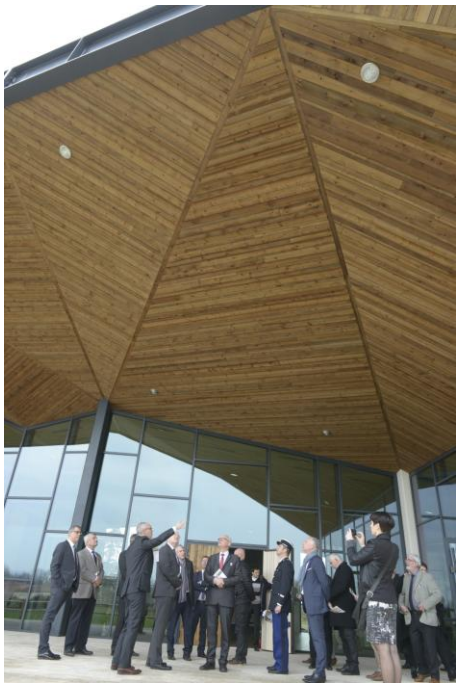

LES SENS DE CIRCULATION DANS LA ZONE DE LA PRAIRIE

La salle de la Prairie est désormais en service depuis le 2 avril dernier.

Comme vous avez pu le constater la voie de contournement de la salle des fêtes est à sens unique. Cela signifie que les riverains du quartier de la Prateria peuvent circuler en voiture dans le sens Prateria vers le rond point de Modema, mais ne peuvent pas emprunter cette voie dans l'autre sens.

L'équipe municipale, dans le mandat précédent, avait en effet choisi de ne pas ouvrir cette voie en double sens tout simplement pour éviter que lors des soirées dans la salle de la prairie, les usagers qui emprunteraient cette voie en direction du lotissement la Prateria avec leurs véhicules ne viennent causer des nuisances sonores pendant la nuit à l'issue des manifestations organisées dans la salle de des fêtes. Cette décision a donc pour seul objectif de préserver la tranquillité de ce quartier.

Depuis l'ouverture, nous constatons que régulièrement des automobilistes empruntent la voie de contournement de la salle pour rejoindre directement le quartier de la Prateria en provenance du rond-point de Modema.

Nous rappelons à tous les résidents de ce quartier que la circulation dans ce sens est strictement interdite.